



ADDITIF 1 : RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/AONO/PU/C-MA'AN/SIGAMP/2026 DU 10/02/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PONT DEFINITIF A DEUX TRAVEES DE PORTEE 24 ML SUR LA RIVIERE NSO A ASSAM, PHASE 2, DANS LA COMMUNE DE MA'AN, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD.

Les dispositions de l'Appel d'Offres sous rubrique sont modifiées ainsi qu'il suit :

AU LIEU DE :

PIÈCE N°1

9 Cautionnement de soumission

Les offres devront être accompagnées, d'un cautionnement provisoire ou caution de soumission timbrée et acquittée à la main, d'une durée de validité de **trente (30) jours** à compter de la date initiale de remise des offres et établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement financier agréé par le Ministre en charge des finances pour délivrer les cautions dans le cadre des Marchés Publics. Le montant dudit cautionnement est : **un million huit cent mille (1 800 000) Francs CFA**. Ce cautionnement provisoire devra obligatoirement être accompagné d'un récépissé CDEC.

12 : Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires avec reliures en spirales dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir contre récépissé au SIGAMP de la Mairie de Ma'an sis à la Mairie de Ma'an au plus tard le **12/03/2026 à 12 heures 30 minutes**, heure locale et devra porter la mention :

13 Recevabilité des plis

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt des offres seront irrecevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission timbrée établie selon le modèle proposé dans le DAO et délivrée par une banque ou compagnie d'assurance agréée et habilitée à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics, valable pendant **trente (30) jours** au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Ces pièces administratives ont une durée de validité de **trente (30) jours**, cette date limite de validité des pièces administratives doit être postérieure à la date de lancement de l'Appel d'Offres

14 : Ouverture des plis

L'ouverture des offres qui se fera en un seul temps, aura lieu le **12/03/2026 à 13 heures 30 minutes**, heure locale à la salle des actes de la Mairie de Ma'an par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Ma'an siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises

15 Critères d'évaluation

a. Critères éliminatoires

A- Offre technique incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :

- a) Absence de la déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ;
- b) Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;

- c) Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales
- d) Absence d'une capacité de financement (Ligne de crédit disponible) avec un contenu conforme au modèle de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), délivrée par une banque de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances au Cameroun d'au moins **trente millions (30 000 000)**
- e) N'avoir pas validé au moins 2/3 des critères essentiels à l'évaluation de l'offre technique ;
- f) Absence de l'attestation de catégorisation ;
- g) Preuves d'acceptation des clauses du marché (CCAP et CCTP parafés et signé au dernier page suivi de la mention lu et approuvé).

VERSION ANGLAISE

9 Bid bond

Each bidder must include in his administrative documents, a hand-endorsed and stamped bid bond, issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of finance to issue bonds for public contracts and whose list appears in document 14 of the Tender File (TF), of an amount: **1 800 000 in FCFA**

and valid up to thirty (30) days beyond the initial date limit of the validity of bids. The absence of the bid bond issued by a first-rate bank or financial body of first category authorised by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts shall lead to the immediate rejection of the offer. A bid bond submitted but that does not have any relation with the consultation concerned shall be considered as absent. The bid bond presented by a tenderer at the bid opening session shall not be accepted.

11. Acquisition of tender file

The Consultation file for companies can be obtained during working hours in the **Internal Service of Administrative Management of Public's Contracts of the Ma'an Council, phone: 694 58 20 37**, upon publication of this notice on presentation of a receipt attesting the payment of the non -refundable sum of an amount of **two hundred thousand ninety (290 000) CFA francs** and payable to the municipal treasury of the Ma'an council.

13. Admissibility of bids

The administrative documents, the technical offer and the financial offer must be placed in separate envelopes and submitted in a sealed envelope.

The Project Owner shall not accept:

- Bids bearing information on the identity of the tenderers;
- Bids submitted after the closing date and time for submission of bids;
- Envelopes without indication on the identity of the Invitation to Tender;
- Bids non-compliant with the bidding mode;
- Failure to comply with the number of copies specified in the RPAO or offer in copies only;

Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. Especially the absence of a bid bond issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts or the failure to comply with the model documents of the Tender File shall lead automatically to the rejection of the bid without any other procedure. A bid bond submitted but not relating to consultation concerned shall be considered as absent. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session shall not be accepted.

12. Submission of bids

Each bid shall be drafted in English or French, for submission off line, the offer in seven (7) copies including the original and six (6) copies marked as such, should reach SIGAMP service no later than **12/03/2026 at 12.30 p.m.** and should carry the indication:

14. Opening of bids

The bids shall be opened in single phase and shall take place on **12/03/2026 at 13.30 a.m.** by the Project Owner Tenders Board in the Ma'an Council hall meeting room located at Ma'an Council.

LIRE :

PIÈCE N°1

9 Cautionnement de soumission

Les offres devront être accompagnées, d'un cautionnement provisoire ou caution de soumission timbrée et acquittée à la main, valable jusqu'à **trente (30) jours** au-delà de la date initiale de validité des offres et établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement financier agréé par le Ministre en charge des finances pour délivrer les cautions dans le cadre des Marchés Publics. Le montant dudit cautionnement est : **un million huit cent mille (1 800 000) Francs CFA**. Ce cautionnement provisoire devra obligatoirement être accompagné d'un récépissé CDEC.

12 : Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires avec reliures en spirales dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir contre récépissé au SIGAMP de la Mairie de Ma'an sis à la Mairie de Ma'an au plus tard le **26/03/2026 à 12 heures 30 minutes**, heure locale et devra porter la mention :

13 Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les plis non-conformes au mode de soumission ;
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14 : Ouverture des plis

L'ouverture des offres qui se fera en un seul temps, aura lieu le **26/03/2026 à 13 heures 30 minutes**, heure locale à la salle des actes de la Mairie de Ma'an par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Ma'an siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises

15 Critères d'évaluation

a. Critères éliminatoires

B- Offre technique incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :

- a) Absence de la déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ;
- b) Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- c) Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales
- d) Absence d'une capacité de financement (Ligne de crédit disponible) avec un contenu conforme au modèle de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), délivrée par une banque de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances au Cameroun d'au moins **trente millions (30 000 000)**
- e) N'avoir pas validé au moins 2/3 des critères essentiels à l'évaluation de l'offre technique ;
- f) Absence de l'attestation de catégorisation **dans le sous-secteur route catégorie D** ou de la décision rendant publique la classification dans cette catégorie ;
- g) Preuves d'acceptation des clauses du marché (CCAP et CCTP parafés et signé au dernier page suivi de la mention lu et approuvé).

VERSION ANGLAISE

9 Bid bond

Each bidder must include in his administrative documents, a hand-endorsed and stamped bid bond,, issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of finance to issue bonds for public contracts and whose list appears in document 14 of the Tender File (TF), of an amount: **1 800 000 in FCFA** and valid up to thirty (30) days beyond the initial date limit of the validity of bids. 'The absence of the bid bond issued by a first-rate bank or financial body of first category authorised by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts shall lead to the immediate rejection of the offer. A bid bond submitted but that does not have any relation with the consultation concerned shall be considered as absent. The bid bond presented by a tenderer at the bid opening session shall not be accepted.

11. Acquisition of tender file

The Consultation file for companies can be obtained during working hours in the **Internal Service of Administrative Management of Public's Contracts of the Ma'an Council**, phone: **694 58 20 37**, upon publication of this notice on

presentation of a receipt attesting the payment of the non -refundable sum of an amount of **ninety thousand (90 000) CFA francs** and payable to the municipal treasury of the Ma'an council.

12. Submission of bids

Each bid shall be drafted in English or French, for submission off line, the offer in seven (7) copies including the original and six (6) copies marked as such, should reach SIGAMP service no later than **26/03/2026 at 12.30 p.m.** and should carry the indication:

13. Admissibility of bids

The administrative documents, the technical offer and the financial offer must be placed in separate envelopes and submitted in a sealed envelope.

The Project Owner shall not accept:

- Bids bearing information on the identity of the tenderers;
- Bids submitted after the closing date and time for submission of bids;
- Envelopes without indication on the identity of the Invitation to Tender;
- Bids non-compliant with the bidding mode;
- Failure to comply with the number of copies specified in the RPAO or offer in copies only;

Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. Especially the absence of a bid bond issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts or the failure to comply with the model documents of the Tender File shall lead automatically to the rejection of the bid without any other procedure. A bid bond submitted but not relating to consultation concerned shall be considered as absent. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session shall not be accepted.

14. Opening of bids

The bids shall be opened in single phase and shall take place on **26/03/2026 at 13.30 a.m.** by the Project Owner Tenders Board in the Ma'an Council hall meeting room located at Ma'an Council.

15.1 Eliminary criteria

The eliminary criteria set the minimum conditions to be fulfilled in order to be admitted to evaluation following the essential criteria. They should not be the subject of notation. The failure to comply with these criteria shall lead to the rejection of the bidder's offer.

The eliminary criteria include :

Technical offer

- a) Absence of the declaration on honour attesting that the bidder has not abandoned a public market within the least three years, and that it is not included in the list of failed companies established by MINMAP;
- b) Absence of the integrity charter dated and signed;
- c) Absence of the declaration of commitment to comply with environmental clauses;
- d) Lack of ability to finance a **30.000.0000 FCFA**;
- e) Not having validated at least 2/3 of the essential criteria with mandatory material criterion;
- f) Absence of the certificate categorization in the **category D road sub-sector** or of the decision-making public the classification in this category;
- g) Lack of evidence of acceptance of the market clauses (CCAP and CCTP are paraphrased and signed on the last page followed by read and approved);

Les modifications ci-dessus s'appliquent également au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres et à la Grille de Notations (dans tous les cas, et pour les deux versions : françaises et anglaise)

Le reste sans changement.

MA'AN, le 09 Mars 2026

Ampliations :

- MINMAP/DDVN
- ARMP/SUD
- P/CIPM
- SIGAMP
- Affichage.